

(3) Demande d'observations concernant le projet de directives techniques sur les mouvements transfrontières de déchets d'équipements électriques et électroniques, en particulier en ce qui concerne la distinction entre déchets et non déchets

Décision : OEWG-8/4 : Directives techniques sur les mouvements transfrontières de déchets d'équipements électriques et électroniques, en particulier en ce qui concerne la distinction entre déchets et non déchets

Contexte :

Conformément à la décision BC-10/5, un projet de directives techniques sur les mouvements transfrontières de déchets d'équipements électriques et électroniques, en particulier en ce qui concerne la distinction à établir entre déchets et non déchets, a été remis pour examen au Groupe de travail à composition non limitée.

Lors de sa huitième réunion, le Groupe de travail à composition non limitée a révisé les directives techniques, qui sont présentées dans le document UNEP/CHW/OEWG.8/INF.9/Rev.1.

Demande :

- Les Parties et autres intéressés sont invités à fournir au Secrétariat, avant le 31 octobre 2012, leurs observations sur le document UNEP/CHW/OEWG.8/INF.9/Rev.1, ainsi que sur l'utilisation d'une procédure de notification volontaire des mouvements transfrontières d'équipements usagés, en particulier de téléphones portables, envoyés pour réparation ou remise à neuf et qui ne sont pas des déchets et, d'ici au 15 novembre 2012, leurs observations sur les informations mentionnées dans les paragraphes 3 et 4 de la décision OEWG-8/4.

Méthode de communication des informations :

- Le document UNEP/CHW/OEWG.8/INF.9/Rev.1 est consultable sur le site Web de la Convention sous la rubrique OEWG-8 (www.basel.int).
- Veuillez envoyer vos observations au Secrétariat par courriel (ibrahim.shafii@unep.org) ou par fax (+41 22 917 8098).

Date limite de communication des informations :

- **15 novembre 2012**

Point de contact :

- M. Ibrahim Shafii (e-mail : ibrahim.shafii@unep.org, tél. : +41 22 917 8636)